

HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

à remplir par toute personne collaborant aux travaux de la Haute Autorité de santé, du Collège ou des commissions spécialisées, les experts

(A retourner en original au secrétariat de la présidence du Collège)

En application des articles L.161-44 et R.161-85 du code de la sécurité sociale, les personnes collaborant occasionnellement aux travaux de la Haute Autorité de santé (HAS), les experts mentionnés à l'article L.1414-4 du code de la santé publique, les personnes qui apportent leur concours au collège ou aux commissions spécialisées de la Haute Autorité et les membres des commissions spécialisées ne peuvent, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal (délit de prise illégale d'intérêts puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende)¹, traiter une question dans laquelle ils auraient un intérêt direct ou indirect.

Ces personnes adressent au président du collège, à l'occasion de leur nomination ou de leur entrée en fonctions, une déclaration d'intérêts mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou établissements dont les produits entrent dans le champ de compétence de la HAS, ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans ces secteurs. Afin de faciliter cette déclaration d'intérêts, la HAS a élaboré le présent formulaire (une notice explicative est disponible sur le site de la HAS pour vous aider, le cas échéant, à remplir votre déclaration).

En cas de manquement à ces dispositions, le collège statuant à la majorité de ses membres peut mettre fin à leurs fonctions.

La présente déclaration d'intérêts a pour objectif la prévention des conflits d'intérêts au sein de la Haute Autorité de santé. Elle est rendue publique. Elle doit être actualisée, à votre initiative, dès qu'une modification intervient concernant ces liens ou que de nouveaux liens sont noués avec le secteur considéré.

Je soussigné(c) «Prénom» «NOM» *André GRINAULT*

Fonctions auprès de la HAS : Expert du groupe de travail « ALD DIABETE »

Reconnais avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer tout lien direct ou indirect avec les entreprises ou établissements dont les produits entrent dans le champ de compétence de la Haute Autorité de santé ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans ces secteurs.

I. Renseignements administratifs

I.1. Activité professionnelle principale

Médecin de Méristan
PU PH

¹ Le délit de prise illégale d'intérêts a un aspect essentiellement préventif, il fait obstacle à ce qu'une personne exerçant une mission de service public se place dans une situation où son propre intérêt entre en conflit avec l'intérêt général dont elle a la charge.

2 avenue du Stade de France - 93218 Saint-Denis La Plaine CEDEX - Tél. : 01 55 93 70 00 - Fax : 01 55 93 74 00

Pour la Commission de la transparence et la Commission d'évaluation des produits et prestations
143-147 boulevard Anatole France - 93285 Saint-Denis CEDEX - Tél. : 01 55 87 38 33 - Fax : 01 55 87 38 32

www.has-sante.fr - N°STREPT : 110 000 445 00012 - code ADF : 751 A



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

1.2. Fonctions auprès d'organismes publics autres que la HAS (par exemple : Ministère de la Santé, Afssaps, CHU)

Handwritten text: Chef de Service Endocrinologie, CHU Pitié Salpêtrière

2. Intérêts à déclarer

Je déclare les intérêts suivants, dans les entreprises ou établissements dont les produits entrent dans le champ de compétence de la Haute Autorité de santé, ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans ces secteurs :

2.1 Participation financière dans le capital d'une entreprise

Table with 2 columns: 'Firme, société, organisme' and 'Nature de la participation financière'. Both columns are crossed out with a diagonal line.

2.2 Activité(s) donnant lieu à une rémunération personnelle

2.2.1 Fonctions de direction

Table with 2 columns: 'Firme, société, organisme' and 'Nature de la fonction'. Both columns are crossed out with a diagonal line.

2.2.2 Lien(s) durable(s) ou permanent(s) (contrat de travail, rémunération régulière, consultant)

Table with 2 columns. Both columns are crossed out with a diagonal line.



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

2.2.3 Interventions ponctuelles : essais cliniques et travaux scientifiques

<u>ASTRA-ZENECOA - TAKEDA</u>	<u>Etude DIRECT</u>
<u>SANOFI - AVENTIS</u>	<u>Etude TULIP</u>
<u>SANOFI - AVENTIS</u>	<u>Etude REAL WORLD</u>
_____	_____
_____	_____

Firme, société, organisme

Nature des essais ou des travaux scientifiques
Nom du produit (le cas échéant)
Préciser si investigateur principal ou coordinateur

2.2.4 Intervention(s) ponctuelle(s) : rapports d'expertise

<u>MSD</u>	<u>MPS / VA-HIT</u>
_____	<u>Life</u>
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Firme, société, organisme

Nature des essais ou travaux scientifiques
Nom du produit (le cas échéant)

2.2.5 Intervention(s) ponctuelle(s) : activités de conseil

<u>GSK</u>	<u>Board Glitazone</u>
<u>Sanofi Aventis</u>	<u>Board Lauter</u>
<u>Life</u>	<u>Board Glucovance</u>
_____	_____
_____	_____

Firme, société, organisme

Nature de l'activité de conseil
Nom du produit (le cas échéant)

2.2.6 Intervention(s) ponctuelle(s) : conférences, colloques, actions de formation

<u>Merck life</u>	<u>Conférence</u>
<u>MSD</u>	<u>Conférence</u>
<u>GSK</u>	<u>Conférence + formation</u>
<u>Sanofi Aventis</u>	<u>Conférence + formation</u>
<u>TAKEDA</u>	<u>Conférence</u>



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

3. Pas d'intérêt à déclarer

Je ne suis pas en situation d'intérêt particulier



Je soussigné(e), ...«Prénom» «NOM»... Antoine G. R. H. A. S.
 déclare par la présente que tous les intérêts directs ou indirects susceptibles de porter atteinte à l'indépendance dont je dois faire preuve dans le cadre de mes fonctions au sein de la Haute Autorité de santé sont énumérés ci-dessus.

Je m'engage, en outre, si je devais acquérir ou détenir des intérêts autres que ceux mentionnés ci-dessus, à les déclarer.

Fait à Paris le 6.9.05 Signature :

Les informations contenues dans cette déclaration sont enregistrées dans une base de données. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.